

COMMUNE D'ESSERTS-BLAY (Savoie)
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 17 FEVRIER 2012

Date de convocation : 09 février 2012

L'an deux mil douze et le dix sept février à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALAZ Christophe, maire

Présents : M. DE VISSCHER Bruno - Mme COLLOMBIER Carole – Mme DENCHE Nicole – M. LASSIAZ François - MARTINANT Coralie - M. MARTIN Yves – M. ROIG Claude - Mme RUFFIER Marguerite – M. THEVENON Raphaël - M. TRAVERSIER Thierry - Mme CERELOZ Odette - M. DENCHE James – M. MARCHAL Rémy

Excusés : M. COLLOMBIER Sébastien

Absents :

SECRETAIRE : M. TRAVERSIER Thierry

Délibération 2012-01-00001

REHABILITATION D'ANCIENS GARAGES EN GARDERIE PERI SCOLAIRE

– LOT 5 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Le Maire communique au conseil municipal le rapport relatif à la consultation pour le **LOT N°5 – CLOISONS/DOUBLAGE/FAUX PLAFONDS-PEINTURE INTERIEURE ET EXTERIEURE**, et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise CABODI pour un montant HT de 19555.70 soit TTC 23388.62. et de l'autoriser à signer le marché.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise CABODI pour un montant HT de 19555.70 €

Délibération 2012-01-00002

DUREE D'AMORTISSEMENT DES DEPENSES REGLEES AUX C/ 202 ET C/205

Le Maire informe que les dépenses réglées au C/202 – PLU – et C/205 – site internet doivent être amorties et propose au conseil municipal une durée d'amortissement de 5 ans.

Le conseil municipal fixe à 5 ans la durée d'amortissement des dépenses réglées au C/202 et au C/205

Délibération 2012-01-00003

SDIS -FONDS DE VETERANCE

Le Maire informe que chaque année la commune participe au régime de retraite des sapeurs pompiers volontaires (allocation fonds de vétérançe). Montant versé en 2011 : 3551.14.

Le nouvel article 15 de la loi du 20 juillet 2011 prévoit que « les collectivités territoriales et les établissements publics concernés peuvent décider d'augmenter le montant de l'allocation de vétérance..... » le coût supplémentaire estimé pour la commune est de 2192.96 €. (ce qui porterait la contribution totale 2012 à 5744.10). Sont concernés les anciens sapeurs-pompiers volontaires.

Le maire rappelle que la commune règle chaque année une contribution au SDIS: CONTRIBUTION 2012 (non compris fonds de vétérance) : 18525.49. Il propose au conseil municipal de ne pas approuver l'augmentation proposée.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de refuser la mesure complémentaire .

ECOLE – MAINTIEN DES CLASSES

Le Maire rappelle les diverses démarches entreprises suite au courrier de l'Inspecteur d'Académie, quant à une éventuelle suppression de classe (sur le principe qu'une classe ne doit pas avoir moins de 26 élèves). Les maires concernés se sont rencontrés.

SEBASTIEN COLLOMBIER REJOINT LA SEANCE

Délibération 2012-01-00004

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU PERSONNEL TERRITORIAL DE LA SAVOIE POUR L'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies à l'article 108-2 de la N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Le Maire indique que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.

Il précise que le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle correspondant à un pourcentage de la masse salariale de la collectivité adhérente d'un montant de 0,33 % qui reste inchangé.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 6 ans. La charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive est annexée à cette convention et fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret d°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction publique territoriale,

Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie,

Vu le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie,

APPROUVE, la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive que lui est annexée,

AUTORISE le Maire à signer avec le centre de gestion ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012.

3 abstentions : MARTIN Yves-LASSIAZ François-THEVENON Raphaël

Délibération 2012-01-00005

CNAS - CHARTE DE L'ACTION SOCIALE

Le maire informe que l'Assemblée générale du CNAS réunie les 9 et 10 juin derniers , a adopté une charte de l'action sociale.

Les objectifs de cette charte sont d'une part de prendre en compte la dimension actuelle du CNAS en réaffirmant les valeurs essentielles du CNAS que sont la solidarité et la mutualisation, d'autre part de donner encore plus de légitimité aux rôles du délégué élu, du délégué agent ainsi que du correspondant.

Le conseil municipal approuve la charte de l'action sociale telle qu'elle est présentée

Délibération 2012-01-00006

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES PAR ARLYSÈRE

Contrôles de conformité des autorisations d'urbanisme – modalités de mise en œuvre du service Arlysère à compter du 1^{er} janvier 2012.

Assistance des communes dans la mise en œuvre des actions réglementaires de Gestion des Risques Majeurs- modalités de mise en œuvre du service Arlysère à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le conseil municipal approuve un projet de convention à passer avec ARLYSÈRE et autorise le maire à la signer.

REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT-CHOIX DU CABINET D'ETUDES

Le maire informe que, suite à la consultation, le choix s'est porté sur le cabinet ALP'EPUR pour un montant HT de 18470.00 €

PLAN LOCAL D'URBANISME - CHOIX DE L'URBANISTE

Le maire informe que, suite à la consultation, et après audition de 5 cabinets, le choix s'est porté sur le cabinet ESPARGILIERE de STRASBOURG pour un montant HT de 29038.00€ soit TTC de 34729.45 €

La commission qui va travailler sur le PLU est composée de VALAZ Christophe, LASSIAZ François, DENCHE Nicole, DE VISSCHER Bruno, MARTINANT Coralie, COLLOMBIER Sébastien. Il est prévu une réunion mensuelle de travail de la commission + des réunions de travail intermédiaires avec tout le conseil municipal. Une première réunion de commission est programmée le 28 mars à 18 h

Une plaquette présentant la démarche sera distribuée à la population..

Délibération 2012-01-00007

ETUDE AGRICOLE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le conseil municipal approuve une convention à passer avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc 73-74 pour une étude agricole dans le cadre de la révision du PLU pour un montant TTC 3055.78 €

Délibération 2012-01-00008

CHEMINS D'ARTISTES

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de partenariat avec le Dôme-Théâtre pour une représentation le 17 MARS 2012 à la AULA.

SIBTAS

Devant le succès grandissant de l'action jeunesse et l'augmentation de la fréquentation des jeunes (enfants et ados), et pour faire face au désengagement partiel de la CAF, le SIBTAS a présenté un budget à la hausse pour 2012. Les communes doivent se positionner sur la pérennité de l'action et donc sur son financement. Le conseil municipal décide une augmentation de 10000.00 euros pour l'année 2012 (la contribution 2011 a été de 12813.48 euros).

USINE DE LA BATHIE

Le maire informe qu'il a été interpellé par le syndicat CGT ALCAN ARC LA BATHIE sur sa préoccupation quant au devenir de l'usine de LA BATHIE, et qu'il lui a assuré son soutien.

GENS DU VOYAGE

Le maire informe qu'il a transmis un courrier à Mme le sous-préfet et à M. le Président de Coral , pour qu'une solution soit trouvée de partage de l'accueil sur le territoire.

Il a également rencontré les habitants de Saint-Thomas et le problème posé par l'installation des gens du voyage chaque année a été soulevé.

Des solutions sont en cours d'étude, pour empêcher l'installation des gens du voyage à Saint-Thomas l'été prochain.

COMPTE-RENDU DE DELEGATION

Le maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur deux ventes :

- **Une vente lieudit Le Mas**
 - **Une vente lieudit Les Cours**
-

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Rien de particulier – Les travaux de la garderie avancent. Chaque commission doit donner rapidement ses propositions pour la préparation du budget primitif.

DIVERS

- **Repas des élus et employés municipaux à LA AULA le 02 mars au soir.**
- **Les élections présidentielles auront lieu les 22 avril et 06 mai prochain.**

20 février 2012

Le maire,

VALAZ Christophe.